



CONSORTIUM

de transport scolaire de l'Est

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

**Présenté à l'Assemblée Générale Annuelle du
Conseil d'administration
le 21 décembre 2023**

www.ctse.ca

Table des matières

Mission	3
Vision	3
Nos croyances et valeurs.....	3
Membres du Conseil d'administration	4
Membres du Comité de gestion.....	5
Introduction	5
Réalisations du CTSE en 2022-2023.....	6
Simulation - Planification des routes et itinéraires.....	8
Statistiques comparatives de 2018-2029 à 2022-2023	9
Statistiques comparatives pour les voyages nolisés	9
Statistiques comparatives pour les formulaires reçus.....	9
Objectifs pour l'année scolaire 2023-2024.....	10
L'équipe du CTSE	11
États financiers	12



Mission

Assurer un service de transport efficace, efficient et sécuritaire répondant aux besoins des élèves admissibles.

Vision

Le Consortium de transport scolaire de l'Est s'engage, en conformité avec les lois, ses règlements opérationnels et administratifs en collaboration avec ses conseils membres à :

- Livrer des services de transport efficaces et courtois;
- Répondre aux besoins des élèves;
- Offrir un soutien professionnel pour la résolution de problèmes;
- Privilégier la formation continue de son personnel et à constamment améliorer ses procédures opérationnelles et administratives.

Nos croyances et valeurs

Le Consortium de transport scolaire de l'Est croit à la participation de son personnel dans la gestion journalière afin :

- De maintenir un environnement de travail professionnel et valorisant;
- De favoriser un climat de confiance entre les familles, l'école, les transporteurs et le Consortium;
- De répondre aux besoins des communautés éducatives au meilleur de ses connaissances;
- D'offrir un suivi aux demandes dans un délai raisonnable.

Membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration du CTSE au 31 août 2023 sont :



M. GILLES FOURNIER
Conseiller scolaire, CEPEO
Président du Conseil d'administration



MME CAROLE J. LAROCQUE
Conseillère scolaire, CSDCEO



MME LYNE RACINE
Directrice de l'éducation et secrétaire, CSDCEO



M. STÉPHANE VACHON
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier par intérim, CEPEO



M. MARTIN LAVIGNE
Surintendant des affaires et trésorier, CSDCEO
Trésorier du Conseil d'administration



MME ANNIE DUGAS
Surintendante des affaires, CEPEO

Membres du Comité de gestion

Les membres du Comité de gestion du CTSE au 31 août 2023 sont :

- M. Martin Lavigne, surintendant des affaires (CSDCEO) et trésorier
- Mme Annie Dugas, surintendante des affaires (CEPEO)
- M. Yan St-Louis, directeur (CTSE)

Introduction

Le CTSE fournit le transport scolaire et de voyages nolisés à près de 13 691 élèves de ses conseils membres, le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) et le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO), pour les régions suivantes :

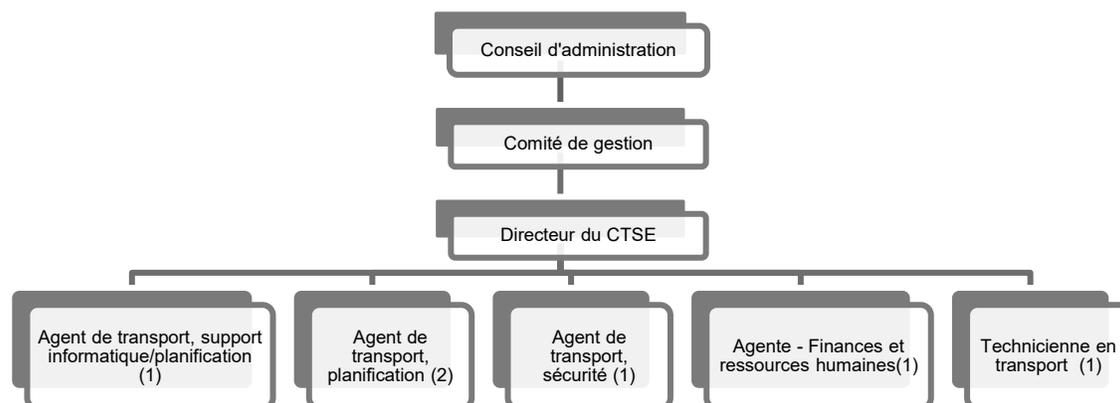


Le transport est assuré par les compagnies de transport scolaire suivantes :



L'organisme est administré par le Directeur du Consortium et son équipe. Il est gouverné par un Conseil d'administration formé de trois membres de chacun de ses deux conseils scolaires partenaires pour le volet administratif et un comité de gestion formé des surintendants des affaires de chaque conseil membre et du directeur du consortium pour le volet organisationnel.

Voici donc l'organigramme officiel du Consortium :



Réalisations du CTSE en 2022-2023

L'année 2022-2023 s'est démarquée par les projets suivants :

GÉNÉRAL

- Transitions du poste d'agent(e) des finances et ressources humaines à agent(e) intérimaire à agent(e) permanent(e);
- Gestion des répercussions sur le transport scolaire des annulations causées par le manque de chauffeurs.

VOLET ADMINISTRATIF

- Gestion des dépenses toujours axée sur la meilleure qualité/prix;
- Préparation et exécution du processus compétitif de demande de prix, et ratification de nouvelles ententes pour le transport par fourgonnettes pour les années 2023-2024 à 2027-2028;
- Gestion des demandes reçues par le CTSE;
- Révision des règlements du CTSE008-009-010-011-012-013-014-024;
- Sondage OSBIE et sur la cybersécurité.

VOLET RESSOURCES HUMAINES

- Mise en place du processus et embauche au poste intérimaire d'agent(e) des finances et ressources humaines;
- Mise en place du processus et embauche du poste permanent d'agent(e) des finances et ressources humaines;
- Négociations d'une convention collective pour les employés syndiqués.

VOLET SÉCURITÉ

- Formation virtuelle sur la sécurité à bord des autobus offerte par la compagnie Intertrain dans toutes les écoles élémentaires;
- Formation en présentielle des brigadiers et brigadières offerts en collaboration avec les services de police provinciale de l'Ontario et de Cornwall, et le CAA;
- Pratiques d'évacuations d'autobus complétées en présentiel à l'automne et au printemps;
- Activation des places de courtoisie suite à la pandémie;
- Formation en présentielle du système de tablette GPS mTransport offerte par la compagnie mPhase a nos transporteurs;
- Vérifications de contrôle reliées aux exigences des contrats;
- Projet pilote d'un service de prévision météorologique de précision pour informer les décisions reliées aux intempéries.

VOLET PLANIFICATION

- Planification des routes pour la rentrée 2022-2023;
- Production d'une simulation complète d'une planification des routes à la demande du mÉO, avec des nouveaux critères d'admissibilité, standardisés pour toute la province, afin d'informer la nouvelle formule de financement;
- Développent et mise en œuvre de procédures pour gérer et communiquer les annulations dues au manque de chauffeurs.

VOLET INFORMATIQUE

- Amélioration continue du site web et du portail;
- Mise à jour des NISO dans la base de données BusPlanner;
- Production continue des cartes pour les élèves et les conducteurs pour le système mTransport;
- Mise en œuvre progressive d'une structure informatique permettant le transfert des données des élèves des bases de données des conseils membres vers le nouveau logiciel des conseils membres, ASPEN.

Simulation – Planification des routes et itinéraires

Un nouveau cadre de financement visant à déterminer l'allocation pour les services de transport selon les besoins déterminés en fonction des normes de référence communes établies par la province a été implémenté cette année par le ministère de l'Éducation afin de déterminer le financement pour l'année scolaire 2023-2024.

Afin de déterminer l'admissibilité des élèves, le mode de transport de ceux-ci, ainsi que les paramètres de services, le ministère demande aux consortiums de transport d'entreprendre une série de simulations d'itinéraires conformément à ces normes paramètres de référence communs à tous les conseils et consortiums.

Alors que le financement provincial pour le service de transport des élèves sera établi en fonction de cette simulation, les conseils scolaires et consortiums peuvent continuer à utiliser des normes et paramètres différents de ceux suggérés par le ministère lors de la planification de leurs opérations. Dans ce sens, les paramètres utilisés par le CTSE pour la planification de leur routes et itinéraires pour l'année scolaire 2023-2024 sont les suivants :

Admissibilité des élèves en fonction de la distance entre l'école et la maison :

	M	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Distances suggérées par le ministère (km)	0,8		1,6						3,2					
Distances utilisées par le CTSE (km)	0,1		0,8			1,0			2,0					

Distance maximale de marche jusqu'aux arrêts :

	M	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Distances suggérées par le ministère (km)	0,8						1,6							
Distances utilisées par CTSE (km)	0,25		0,5											

Durée maximale du trajet :

	M	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Temps maximal suggéré par le ministère (min)	65-75						60-90							
Temps maximal utilisé par le CTSE (min)	60						90							

Statistiques comparatives de 2018-2019 à 2022-2023

Année scolaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Différence entre 2021-2022 et 2022-2023
Élèves						
Nombre d'élèves	12 622	12 867	12 825	14 010	13 691	-319
Nombre d'élèves transportés	10 623	10 640	9 203	10 090	10 885	795
Nombre d'élèves non transportés	2 382	2 227	3 622	3 920	2 806	-1 114
Nombre d'élèves à besoins spéciaux	683	677	644	643	665	22
Pourcentage d'élèves transportés	84%	83%	72%	72%	80%	6%
Véhicules						
Nombre de fourgonnettes	101	108	112	118	114	-4
Nombre d'autobus adaptés	6	5	4	3	5	2
Nombre d'autobus réguliers	227	226	230	227	217	-10
Nombre total de véhicules	334	339	346	348	336	-12
Pourcentage de parcours jumelés	37,00%	33,60%	37,30%	36,00%	40%	4%
Pourcentage d'utilisation de la capacité	76,30%	79,80%	69,50%	69,00%	79,11%	10%
Dépenses						
Dépenses en transport fourgonnettes	\$ 2 424 110,00	\$ 2 385 865,00	\$ 2 689 729,00	\$ 3 535 101,53	\$ 3 499 761,18	-35 340,35 \$
Dépenses en transport autobus	\$ 11 221 934,00	\$ 10 740 865,00	\$ 11 066 395,00	\$ 11 837 356,67	\$ 11 915 780,14	78 423,47 \$
Dépenses totales en transport	\$ 13 646 044,00	\$ 13 126 730,00	\$ 13 756 125,00	\$ 15 372 458,20	\$ 15 415 541,32	43 083,12 \$
Coût de transport par élève	\$ 1 284,58	\$ 1 233,72	\$ 1 494,74	\$ 1 523,53	\$ 1 416,22	-107,32 \$

Statistiques comparatives pour les voyages nolisés de 2018-2019 à 2022-2023

Année scolaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Différence entre 2021-2022 et 2022-2023
Nombre de requêtes ouvertes	443	88	30	45	143	98
Nombre de transports effectués	3050	504	784	885	979	94
Nombre de formulaires reçus	542	108	32	97	168	71
Nombre de transport annulés		172	0	10	40	30

Statistiques comparatives pour les formulaires reçus de 2018-2019 à 2022-2023

Année scolaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Différence entre 2021-2022 et 2022-2023
Nouvelles inscriptions	2132	2820	3263	1593	1538	-55
Workflow (Inscriptions)	-	-	747	1205	1130	-75
Déménagements	790	677	542	766	682	-84
Gardiens/Gardiennes	686	722	587	748	675	-73
Changements temporaires	164	132	73	99	121	22
Cessation du service de transport	74	77	221	149	124	-25
Boys and Girls Club	112	77	33	61	70	9
Plaintes/Révisions d'arrêt	279	249	136	296	241	-55
Places de Courtoisie	310	341	0	0	148	148
Nombre total de formulaires	4547	5095	5602	4917	4729	-188

Objectifs pour l'année scolaire 2023-2024

- Évaluation de l'entente du CTSE en lien avec la LOSBL en continue;
- Révision des procédures et règlements du CTSE;
- Révision du programme de sécurité routière;
- Exercice de planification stratégique;

L'équipe du CTSE

Voici les membres de l'équipe du CTSE, en date du 31 août 2023.

YAN ST-LOUIS

Directeur du CTSE

Téléphone: 1 (855) 689-2873

Courriel: y.stlouis@ctse.ca

NOELLA GAUTHIER

Agente Finance et ressources humaines

Téléphone: 613-691-4005

Courriel: n.gauthier@ctse.ca

STEFFANY DEMERS

Agente de transport, planification

Cornwall, Alexandria et support informatique

Téléphone: 613-691-4003

Courriel: s.demers@ctse.ca

ANIK CHARRON

Agente de transport, planification

Rockland, Plantagenet et Hawkesbury

Téléphone: 613-691-4006

Courriel: a.charron@ctse.ca

LOUIS PÉRUSSE

Agent de transport, planification

Casselman et Embrun et Service à l'élève

Téléphone: 613-691-4000

Courriel: l.perusse@ctse.ca

PATRICE LANTHIER

Agent de transport, sécurité

Téléphone: 613-691-4001

Courriel: p.lanthier@ctse.ca

JULIE GRAVEL

Technicienne en transport

Téléphone: 613-691-4002

Courriel: j.gravel@ctse.ca

États financiers

En annexe, nous incluons les états financiers pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

États financiers du

**Consortium de transport scolaire
de l'Est**

31 août 2023

Consortium de transport scolaire de l'Est

31 août 2023

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1 - 2
État des résultats et de l'évolution de l'actif net.....	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 10

Au conseil d'administration du Consortium de transport scolaire de l'Est

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Consortium de transport scolaire de l'Est (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2023, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 août 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 21 décembre 2023

MNP_{srl}
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

MNP s.r.l./LLP

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703
T : 613.632.4178 F : 613.632.7703

Consortium de transport scolaire de l'Est

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 août 2023

	Budget	2023	2022
	\$	\$	\$
Produits (note 10)			
Revenus des conseils scolaires	19 198 400	18 123 219	17 807 506
Autres	-	83 123	97 878
	19 198 400	18 206 342	17 905 384
Charges			
Contrats de transport	17 770 000	16 893 786	16 745 224
Frais de personnel	856 000	742 220	729 768
Administration	335 900	432 139	269 463
Location de système GPS	200 000	101 803	124 510
Services	36 500	36 394	36 419
	19 198 400	18 206 342	17 905 384
Excédent de l'exercice étant l'actif net à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Consortium de transport scolaire de l'Est

État de la situation financière

au 31 août 2023

	2022	2023
	\$	\$
Actif		
Encaisse	2 686 795	2 675 220
Débiteurs (note 5)	509 727	496 080
	3 196 522	3 171 300
Passif		
Créditeurs et charges à payer	187 841	162 619
Avances des conseils scolaires membres, sans intérêt (note 7)	3 008 681	3 008 681
	3 196 522	3 171 300
Engagements (note 9)		
Actif net	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Consortium de transport scolaire de l'Est

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 août 2023

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	-	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Augmentation des débiteurs	(13 647)	(147 929)
Diminution des frais payés d'avance	-	1 466 499
Augmentation des créditeurs et charges à payer	25 222	23 539
	11 575	1 342 109
Augmentation nette de l'encaisse	11 575	1 342 109
Encaisse au début	2 675 220	1 333 111
Encaisse à la fin	2 686 795	2 675 220

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2023

1. Description de l'entité

Le Consortium de transport scolaire de l'Est (l'« Organisme ») est une entité qui a pour objectif d'offrir des services de transport sécuritaires, ponctuels et efficaces aux élèves du Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) et aux élèves du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CÉPEO). L'Organisme est un organisme sans but lucratif constitué en février 2009 sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario* et est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonéré d'impôts sur les bénéfices.

2. Méthodes comptables futures

Date d'application : 1er avril 2023

Améliorations annuelles 2022-2023 des Normes comptables pour le secteur public

Les modifications de la première étape, permettant l'adoption anticipée du chapitre SP 3160, « Partenariats public-privé » et apportant des précisions sur l'application de la NOSP-8, « Éléments incorporels achetés » aux opérations interentités, sont entrées en vigueur à la date à laquelle elles ont été publiées, soit le 1er avril 2023.

Les autres modifications seront publiées plus tard en 2023. Elles entreront en vigueur le premier jour du mois au cours duquel elles sont publiées.

L'Organisme évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon rétroactive ou prospective.

Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

L'Organisme évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon rétroactive ou prospective.

Date d'application : 1er avril 2026

Nouveau cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

En décembre 2022, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public (le Cadre conceptuel) en vue de remplacer les aspects conceptuels des chapitres SP 1000, Fondements Conceptuels des États Financiers, et SP 1100, Objectifs des États Financiers.

Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2026. L'adoption anticipée est permise.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2023

3. Changement de méthodes comptables

Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

En avril 2021, le CCSP a publié des modifications au chapitre SP 1201, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS. Les modifications de portée limitée visent à clarifier la présentation des dérivés, c'est-à-dire de permettre aux entités du secteur public de présenter l'incidence de la réévaluation des dérivés séparément dans l'état de la variation de la dette nette. Elles prévoient également d'autres clarifications mineures au sujet de la présentation, notamment les suivantes : permettre l'ajout d'un sous-total à l'état de la variation de la dette nette pour présenter la variation de la dette nette sans l'incidence des réévaluations et permettre aux entités d'ajouter à l'indicateur qu'est la dette nette un appel de note de bas de page qui renvoie les lecteurs à la présentation détaillée dans l'état de la variation de la dette nette.

Le chapitre SP 1201, y compris les modifications publiées en avril 2021, entre en vigueur pour la période au cours de laquelle les chapitres SP 2601, CONVERSION DES DEVICES et SP 3450, INSTRUMENTS FINANCIERS sont adoptés. Les chapitres SP 2601 et SP 3450, qui doivent être adoptés en même temps, s'appliquent aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Leur application anticipée est permise.

L'application prospective de cette nouvelle norme comptable n'a aucun impact sur les états financiers.

Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

À compter du 1er avril 2022, l'Organisme a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour la comptabilisation, l'évaluation et la divulgation d'un passif en vertu du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. La nouvelle norme établit quand comptabiliser et comment évaluer un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation et fournit les exigences de présentation et de divulgation aux états financiers connexes. La nouvelle norme a été appliquée prospectivement et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

Auparavant, l'Organisme enregistrait ces dépenses lorsqu'elles étaient engagées. En vertu de la nouvelle norme, un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé selon la meilleure estimation du montant requis pour la mettre hors service lorsque certains critères sont remplis.

L'application prospective de cette nouvelle norme comptable n'a aucun impact sur les états financiers.

Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

En mai 2012, les dispositions transitoires du chapitre SP 3450 ont été modifiées, avec prise d'effet au moment de la première application de la norme, afin de préciser que les dispositions d'évaluation sont appliquées de façon prospective. Les ajustements des valeurs comptables antérieures sont comptabilisés dans le solde d'ouverture des gains et des pertes de réévaluation cumulés. De plus, une nouvelle disposition transitoire a été ajoutée et s'applique aux organismes publics qui font la transition des normes de la Partie V du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et qui ont des éléments classés comme disponibles à la vente. Le cumul des autres éléments du résultat étendu découlant du classement d'éléments comme étant disponibles à la vente est comptabilisé dans les gains et les pertes de réévaluation cumulés à la date de la transition.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2023

3. Changement de méthodes comptables (suite)

Chapitre SP 3450 – Instruments financiers (suite)

Le chapitre SP 3450 et ses modifications sont en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. L'application anticipée est permise. Pour la période pendant laquelle une entité du secteur public applique le chapitre SP 3450, elle doit également appliquer les chapitres SP 1201 et SP 2601.

L'application prospective de cette nouvelle norme comptable n'a aucun impact sur les états financiers.

4. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCOSBLSP) puisque l'Organisme est contrôlé conjointement par le CSDCEO et par le CÉPEO et est donc compris dans le périmètre comptable des deux conseils. Ceux-ci tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou services et la création légale d'une obligation à payer.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont une durée de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de l'actif net.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au terme suivant :

Logiciel	3 ans
----------	-------

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est constaté à titre de charge dans l'état des résultats.

Constatation des produits

L'Organisme adopte la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Les produits non affectés sont constatés dans les produits au moment de leur réception. Les produits affectés sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds affecté approprié. Les autres produits sont constatés lorsque les biens et services ont été rendus.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2023

4 Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCOSBLSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations et certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

5. Débiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	393 311	382 318
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	100 980	92 075
Client et autres	15 436	21 687
	509 727	496 080

6. Immobilisations

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciel	164 440	164 440	-	-

7. Avances des conseils scolaires membres

	2023	2022
	\$	\$
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	2 128 406	2 128 406
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	880 275	880 275
	3 008 681	3 008 681

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2023

8. Régime de pension

L'Organisme contribue au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), qui est un régime à employeur multiple, pour 8 membres (7 membres en 2022) de son personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui prévoit le niveau de pension à être reçu par les employés en se basant sur les années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué à RREMO en 2023 était de 57 086 \$ (52 984 \$ en 2022) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état des résultats.

9. Engagements

L'Organisme doit respecter les mesures contractuelles de plusieurs ententes en lien avec un bail commercial, la location d'équipement, l'utilisation de licences informatiques et de services de transport. Les paiements minimaux futurs s'élèveront à 66 101 627 \$ et comprennent les paiements suivants pour les quatre prochains exercices :

	\$
2024	17 963 975
2025	18 393 543
2026	18 830 109
2027	5 384 000
2028	5 530 000

10. Produits

	CSDCEO	CÉPEO	Autres	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus des conseils scolaires	13 687 701	4 435 518	-	18 123 219	17 807 506
Autres	-	-	83 123	83 123	97 878
	13 687 701	4 435 518	83 123	18 206 342	17 905 384